

La Métropole du Grand Paris annonce le dispositif « Métropole Rénov » pour aider les travaux de rénovation énergétique !

Communiqué de presse
Paris, le vendredi 11 juillet 2025

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est réuni ce vendredi 11 juillet 2025 sous la présidence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

La Métropole réaffirme sa volonté de soutenir la rénovation énergétique avec le lancement du programme « Métropole Rénov' ». Annoncé par Patrick OLLIER, ce nouveau dispositif sera présenté au Conseil métropolitain du 15 octobre 2025. Il vise en priorité les petites copropriétés de moins de 50 logements, et les propriétaires de maisons individuelles aux revenus modestes ou intermédiaires. Doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros sur 5 ans, il ciblera les projets aboutissant à des travaux effectifs de rénovation énergétique, dans une logique de maîtrise budgétaire et d'équité territoriale.

Au cours de la séance, les délibérations ont été adoptées parmi lesquelles :

1. Aménagement : la Métropole poursuit sa montée en puissance avec la création de la ZAC de la Molette au Blanc-Mesnil (93)

Située sur une friche de 47 hectares au Blanc-Mesnil, l'opération d'intérêt métropolitain de La Molette prévoit 5 800 logements, un parc de 7 hectares et plusieurs équipements publics. Portée localement par le maire Jean-Philippe RANQUET et soutenue de longue date par le sénateur Thierry MEIGNEN, l'opération bénéficie d'un investissement métropolitain de plus de 40 millions d'euros sur dix ans. Le projet accompagne l'arrivée du Grand Paris Express et vise à renforcer l'attractivité de l'Est métropolitain.

Sur présentation de Jacques Alain BENISTI, Vice-Président délégué au suivi d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » et des grandes opérations métropolitaines, le conseil métropolitain confirme la création de la ZAC et sa programmation.

2. Transition écologique : la révision du Plan Climat Air Energie Métropolitain est votée à l'unanimité (PCAEM)

Adopté en 2018, le Plan Climat Air Energie Métropolitain, colonne vertébrale des ambitions de la Métropole en matière de transition écologique, doit être révisé afin de traduire concrètement les objectifs de réduction des émissions au niveau local et de déterminer des trajectoires détaillées pour y parvenir. Le début d'année 2025 a permis de travailler à la rédaction du plan d'actions pour aboutir à 42 fiches actions incluant des mesures opérationnelles d'atténuation et d'adaptation.

Sur présentation de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition écologique, à la Qualité de l'air et au développement des réseaux énergétiques, le conseil métropolitain adopte la révision du PCAEM et les objectifs définis.

3. Héritage des Jeux : soutien à la piscine de Bagnolet dans le cadre du « Plan Piscines Héritage »

Héritée des Jeux de Paris 2024, la future piscine des Malassis à Bagnolet s'inscrit dans le « Plan Piscines Héritage » de la Métropole, qui soutient six piscines et deux bassins de réemploi. Implantée dans le quartier prioritaire de la Noue-Malassis, elle accueillera un bassin de 25 mètres provenant de La Défense Arena. Ce projet ambitieux contribue à l'accès au sport, à la réduction des inégalités territoriales et à la transition écologique.

Sur présentation de Quentin GESELL, Vice-Président délégué au Développement Sportif, la Métropole apportera un soutien financier de 2 millions d'euros et déclare le projet d'intérêt métropolitain.

4. Mobilité : le Plan Vélo Métropolitain continue de se déployer avec 48 km de pistes cyclables supplémentaires

Dès 2021, la Métropole du Grand Paris adopte un « Plan Vélo Métropolitain » à la hauteur de ses ambitions : 10 lignes structurantes, 258 kilomètres et 108 M€, pour desservir à terme 86 communes via des aménagements cyclables continus et sécurisés. Avec 27 M€ déjà mobilisés pour la réalisation de 52 projets, et près de 60 % du réseau vélo métropolitain désormais opérationnel, la Métropole poursuit la mise en œuvre opérationnelle.

Ainsi sous l'impulsion de Jean-Pierre Barnaud, Vice-Président délégué aux Mobilités et Circulations Douces, et de Jacques Baudrier, Conseiller Métropolitain délégué au Plan Vélo, la Métropole renforce son soutien aux communes dans la réalisation d'aménagements cyclables avec 48 km supplémentaires de pistes cyclables, dont la « ligne 10 » de 21 km traversant l'Est de la Métropole. Elle attribue également 1,2 million d'euros de subventions à 9 projets locaux portés par la Seine-Saint-Denis, Plaine Commune, Montreuil, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne.

5. Biodiversité : la Métropole accélère sur le retour de la nature en ville avec « Nature 2050 »

Face à l'urgence climatique, la Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité unissent leurs efforts pour préserver la biodiversité dans la zone dense avec l'appel à projet « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris ». Depuis son lancement sur le périmètre métropolitain, 21 communes ont bénéficié de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris », permettant à terme la renaturation de près de 40 hectares. Face au succès du dispositif, une 3^e édition a été lancée en 2024, avec un soutien renforcé : jusqu'à 4 M€ mobilisables, soit jusqu'à 500 000 € par projet et 80% du montant total des opérations.

Sur présentation de Fatoumata KONE, Vice-Présidente déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture Métropolitaine, la Métropole annonce 6 nouveaux lauréats à Drancy, Bagnole, Livry-Gargan, Sceaux, Thiais et Vitry-sur-Seine.

6. Partenariat : la Métropole et le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) poursuivent leur collaboration

Depuis 2020, la Métropole du Grand Paris et RTE sont engagés dans un partenariat stratégique, concrétisé notamment par l'enfouissement des lignes à haute tension à Villeneuve-la-Garenne, auquel la Métropole a contribué à hauteur de 19 millions d'euros.

Sur présentation de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller métropolitain délégué aux Coopérations Institutionnelles et Européennes, le conseil métropolitain renouvelle le partenariat entre les deux acteurs pour 2026-2028. Ce nouvel accord-cadre visera à renforcer la coopération sur quatre axes : transition énergétique, adaptation au changement climatique, aménagement du territoire et développement de la logistique fluviale sur l'Axe Seine.